Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site Plate-forme chimique de VILLERS-SAINT-PAUL 14 mars 2019

La liste des participants à cette commission de suivi de site (CSS) figure en annexe du présent compte-rendu.

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :
I- Initialisation de la CSS
II- Présentation des industriels (bilan année 2018)
III- Présentation par la DREAL de l'action de l'inspection des installations classées
IV- Questions diverses

I- Initialisation de la CSS

Un projet d'arrêté préfectoral de création de la commission de suivi de site est présenté et modifié selon les propositions collégiales faites en séance.
M. le sous-préfet indique que ce nouvel arrêté préfectoral ainsi amendé sera transmis à tous les membres de la CSS pour un enregistrement ultime des observations des uns et des autres avant sa signature.
En outre, un projet de règlement intérieur sera élaboré et transmis à chaque membre en vue de sa validation lors de la prochaine CSS.

II- Présentation des exploitants

Les présentations des sociétés ARKEMA, CHEMOURS FRANCE et VSPU sont jointes au présent compte-rendu.
La société ARKEMA est la seule installation classée SEVESO seuil haut.

III- Bilan de l'inspection des installations classées

La DREAL présente les changements d'exploitants de la plate-forme :
1- « Du Pont de Nemours » est devenu « Chemours »
2- « Rohm & Haas » est devenu « Dow France »
3- « Ondéo » est devenu « Suez Eau Industrielle »

La DREAL présente l'action de l'inspection :
- 23 inspections ont été réalisées sur la plate-forme depuis le dernier comité local d'information et de concertation du 16 décembre 2014 :
  - 9 sur le site d'Arkema
  - 3 sur le site de Chemours
  - 6 sur le site de Dow
  - 1 sur le site VSPU
  - 4 sur le site Suez Eau Industrielle

Quelques non-conformités ont été relevées mais aucun écart majeur n'a été constaté lors de ces inspections.

IV- Questions diverses

M. Pineau de l'association ROSO présente un diaporama. Il indique que le ROSO a donné un avis défavorable au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
La DREAL demande à l'association si elle a attaqué le PPRT à l'époque.
M. Pineau répond négativement.
La DREAL précise que les PPRT ont été mis en place à la suite de l'accident AZF. Les exploitants ont été poussés dans leurs retranchements afin de limiter au maximum les risques pour la population. Le dossier a été soumis à l'enquête publique et aucun recours n'a été déposé.
Le PPRT n'a pas à être modifié à ce stade.
Le sous-préfet suggère qu'à l'avenir, les sociétés présentent les mesures prises pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement et le risque à la source plutôt qu'une présentation générale.

Le maire adjoint de Villers-Saint-Paul pose la question de savoir où en est la plaquette d'information concernant les odeurs.
VSPU répond que celle-ci a été envoyée par Arkema début 2018 à la préfecture et qu'ils sont dans l'attente du retour de validation pour lancer l'impression.

M. Pineau demande qu'à l'avenir soient intégrées aux présentations des exploitants, les évolutions des émissions atmosphériques et des rejets dans l'eau.

Madame la présidente de l'association Dialogue et Citoyenneté évoque un problème d'odeurs signalé dès 2008 par le ROSO.
Une étude a été confiée au BURGEAP en 2012 mais aucune suite n'a été donnée.
En 2016, des nuisances olfactives de plus en plus importantes ont été ressenties sur Verneuil-en-Halatte compte tenu des vents et en 2017, un groupe de travail placé sous l'égide du sous-préfet et de la DREAL a permis de parvenir à ce que plusieurs entreprises volontaires travaillent sur le sujet, à savoir :
- les entreprises de la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul
- Natureco
- Véolia

Une diminution des problèmes liés aux odeurs a été observée depuis 2018 et ceci malgré les températures élevées.
Les efforts réalisés par les entreprises afin d'améliorer la situation ont été repris dans une plaquette destinée à être distribuée auprès de la population.
La plate-forme chimique s'est engagée à financer l'impression de ce document.

M. le sous-préfet, avec l'accord de M. l'adjoint au maire de Verneuil-en-Halatte, propose d'annexer cette plaquette au prochain bulletin municipal de la commune.

M. Pineau du ROSO demande la mise à jour des comptes-rendus de CSS.
La DREAL l'informe que le nécessaire a été fait et indique que l'ensemble des comptes-rendus est déjà mis en ligne sur le site internet de la DREAL.

M. le sous-préfet clôt la séance de la CSS en s'appuyant sur l'article du décret R-125-8-4 :

- « travailler ensemble et s'appuyer mutuellement les uns les autres ».

Le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis,

Jean-Charles GERAY